



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE

Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles

Bruxelles, le 03 décembre 2009
MG/ak D(2009)

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU CLP-BRUXELLES

**Objet: Projet d'ordre du jour de la réunion plénière du CLP « 9-09 »
du mardi 8 décembre 2009 de 9h30 à 13h00, salle J79/Loi 80 02/CLP-
CCP**

Conformément à l'article 20 alinéa 2, il est rappelé que les élus se doivent de participer aux travaux et que leur indisponibilité éventuelle doit être dûment justifiée auprès du secrétariat au plus tard la veille de la plénière.

- 9h30 1. Adoption de l'ordre du jour
- 9h40 2. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 24.11.2009
- 9h45 3. Adoption du calendrier du CLP – année 2010
- 10h00 4. Sujet à débattre : flexitime
- 11h00 5. Le bureau informe le CLP sur:
- 5.1. Liste des désignations de membres aux Comités de sélection AC et AT et entérinement de celles-ci
- 5.2. Réunion du Bureau du CLP avec la Délégation des Huissiers et Mme E. Gillet (garderies)
- 5.3. Projet de note au personnel au sujet du REC-Promotion
- 5.4. Projet de note au personnel au sujet de l'ajustement salarial
- 5.5. Suivi du dossier "*Echec scolaire*"
- 5.6. Réponse à la note de Mme I. Souka sur la privatisation de la navette courrier
- 12h00 6. Divers

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint à 9h45, une seconde séance aura lieu à 9h45 avec un quorum à la majorité simple, le présent ordre du jour valant mutatis-mutandis également pour cette seconde séance.

Maria GLOWACZ – DE
CHEVILLY
Secrétaire du CLP